



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MOSELLE

Juridique-Territoires

Nos Réf. : SH/NO.076.05/12
Objet : Carte Communale
Commune : SCHALBACH
Affaire suivie par : S. HISIGER

Siège Social

64 avenue André Malraux
57045 Metz cedex 1
Tél. : 03 87 66 12 30
Fax : 03 87 50 28 67
Correspondant Email :
accueil@moselle.chambagri.fr

Mairie

30 A Rue Principale
57370 SCHALBACH

A l'attention de Monsieur Gilbert BURGER

Metz, le 22 mai 2012

Monsieur le Maire,

Vous m'avez fait transmettre le dossier présenté par votre commune pour procéder à la mise en place de sa Carte Communale et je vous en remercie.

L'étude de ce dossier montre que ce projet, construit en concertation avec mes services, est économe en terrains agricoles. Le développement de votre commune nous semble maîtrisé, ce qui est une garantie de stabilité pour l'outil agricole, toujours sollicité pour de nouvelles zones d'habitat.

En ce qui concerne les périmètres d'éloignement des installations d'élevage, nous notons qu'ils ont été pris en compte. Certains de ces périmètres couvrent partiellement des zones déjà urbanisées. Les permis de construire susceptibles d'être déposés dans ces secteurs devront recueillir l'avis de la Chambre d'Agriculture. Leur localisation en dent creuse dans le tissu urbanisé constitue un critère d'avis favorable, les autres critères n'étant analysables qu'au regard des caractéristiques des projets concernés.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer que notre compagnie émet un avis favorable sur ce dossier.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Président

Antoine HENRION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 185 722 030 00011

APE 9411 Z

www.cra-lorraine.fr